

**EXTRAIT du COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CLERMONT-SOUBIRAN
SEANCE DU : 13 Octobre 2020**

Eglise du bourg - Mise aux normes / électricité

Les travaux précédents datent de 1995-1996.

Accord unanime du C.M. pour effectuer les travaux de mise aux normes.

Enquête publique zonage d'assainissement

Elle concerne 3 communes : CLERMONT, GRAYSSAS (1 enquêteur) et GOLFECH (1 autre enquêteur).

La durée de l'enquête est de 32 jours.

Un schéma (et non une décision) d'assainissement collectif a été rejeté car trop coûteux, suite à une étude faite par un bureau d'études.

Il est demandé si dans le cadre des travaux de l'entrée bourg, les canalisations seront aux normes si des travaux d'assainissement interviennent à posteriori.

Réponse : A voir avec l'architecte, la possibilité d'intégrer des tuyaux, dans l'attente des travaux de tout-à-l'égout du bourg.

Proposition d'adhésion du personnel à l'Amicale du personnel de la CC2R (délibération n° 63/2020)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est possible aux agents communaux de rejoindre l'Amicale Communautaire du Personnel.

Les conditions d'adhésion à l'Amicale de la CC2R sont fixées ainsi que suit :

- Commune : 315 €/an/agent

- Agent : 12 €/an.

Considérant que l'ensemble du personnel de Clermont-Soubiran est favorable à cette adhésion et afin de développer l'esprit de mutualisation, Mr le Maire propose de verser la somme de 315 €/an/agent qui souhaite adhérer à l'Amicale à compter du 1er janvier 2021.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

Approuve cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus.

Ruisseau du SAINT-PERDOUX

A la sortie du pontage, des gravats se sont accumulés. Après appel lancé à la Police de l'eau, celle-ci a fait une visite le 30/09/20. Il y a une dizaine de mètres de long d'une certaine épaisseur à retirer, pour restaurer le lit du ruisseau. Le dossier est en cours et sera à la charge financière de la commune.

Création columbarium Cimetière Saint-Pierre-de-Malaure (délibération n° 64/2020)

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,

est favorable au projet de création d'un columbarium en partie non-enterrée au Cimetière de St-Pierre-de-Malaure,

Mise aux normes du logement rue Pasteur

Suite au cambriolage, l'an dernier, chez le locataire, une mise aux normes type « serrure 3 points » est imposée par sa compagnie d'assurance. Le devis de Mr J. Labernade se monte à environ 600€.

Accord unanime du C.M.

Parvis de la mairie

Pour rappel, le parvis a été refait il y a 2 ans. L'avertisseur choisi pour les malvoyants est un cloutage.

Suite à un problème lié à la pose des clous, une remise en état a été demandée.

Une réunion devrait intervenir, entre le maître d'œuvre et le poseur, pour définir le mode opératoire de la pose des clous, et mesurer les risques inhérents ; mais la date n'est pas arrêtée.

Travaux aménagement entrée du bourg

Il est proposé la nomination d'un vice-président de la commission travaux. Mr Jean-Claude FOURNIER est candidat. Accord unanime du C.M.

Concernant les travaux de l'entrée du bourg, il est souhaitable qu'ils commencent rapidement afin d'être menés à bien avant les intempéries de novembre.

Compte-rendu de la commission Vie Associative

La commission s'est réunie 2 fois les 08/09/20 et 01/10/20.

L'évolution défavorable de l'épidémie de COVID ne permettra pas d'offrir repas et spectacles, cette fin d'année, aux aînés et aux enfants de la commune. Il est donc décidé d'offrir :

Pour les aînés : un colis cadeau comprenant des produits locaux dont une bouteille de vin de La Bastide (Deux sœurs en Aquitaine). La distribution sera effectuée par le conseil municipal, 1ère quinzaine de décembre.

Pour les enfants : Les catalogues de jouets ont été distribués. La commune offre 35€ par enfant pour le cadeau + deux livres comme à l'accoutumée.

Le 1er octobre la commission a constaté que du matériel ancien ayant servi aux associations par le passé, devait être évacué. Il est décidé de donner ce matériel composé de vieilles tables et chaises à des associations caritatives. Le nouveau mobilier se trouve déjà dans l'ex-salle des associations.

Délibération Avenants / Presbytère de COUPET

Avenant n° 1 sur lot n° 1 - BERTAGNA

avenant de : 164,00 HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur lot n° 2 - SCA- Charpente Couverture

avenant de : - 11 229,45 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur lot n° 3 ALU CREATIONS- Menuiseries extérieures

avenant de : 1 960 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 3 sur lot n° 4 - ARTS ET BOIS- Menuiseries intérieures

avenant de : 198,00 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur lot n° 5 - RC82- Plâtrerie

avenant de : - 435,50 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur lot n° 6 - LAFUENTE- Carrelage

avenant de : - 1 618,22 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur lot n° 10 - MALET- VRD

avenant de : 780,00 € HT
Approuvé à l'unanimité.

Avenant n° 1 sur Contrat de maîtrise d'oeuvre - Mr Boisseau C.

soit coût des honoraires HT à : 20 351,88 €
Approuvé à l'unanimité.

En synthèse le coût total du chantier est inférieur au budget prévu :

Initial = 352 965€ TTC

Réalisé = 346 869€ TTC

Accord unanime du C.M.

Questions diverses :

Mr JAMBON géomètre du cadastre vient vérifier les travaux effectués, sur le bâti, depuis 2018.

La CC2R dote chaque année les écoles de 550€ par élève. Réajustement de 250€ par élève pour cette année. En fin d'année, les communes les moins riches perçoivent une dotation complémentaire. Pour CLERMONT : 20 766€.

Assainissement collectif par la CC2R et non plus par les communes.

Il y a une régie à autonomie financière composée d'un président et d'un vice-président (déjà salariés de la CC2R).

Voirie : 630 km de voirie intercommunale. 11M€ investis sur la voirie.

Acquisition de 3 radars pédagogiques

Mis à la disposition des communes. Mr Le maire a postulé pour l'utilisation ponctuelle d'un radar pédagogique pour la sécurisation de ST-PIERRE-DE-MALAURE (prévue dans le mandat). Accord du Conseil sur le principe.

Le Conseil départemental dote la commune de 8 194€ pour le 2ème ralentisseur de LASPEYRES. (la commune a reçu 3 999€ pour le 1er ralentisseur en 2019).

Reconnaissance état de catastrophe naturelle : La demande officielle sera déposée début 2021. Il y a environ 15 demandes dans la commune. Il faut attendre quelques mois, voire un an pour être reconnu.

La SPIE a débuté la vérification des conduites souterraines au Bourg en vue de la pose de la fibre optique.

Voirie : L'entreprise DETP va effectuer les travaux de voirie sous peu.

Ruisseau de NEGUEVIEILLE : Le nouveau propriétaire des terres, au pont à gauche, a fait passer une épareuse pour couper les arbres qui ont été déchiquetés. Mr le Maire a pris contact avec le technicien rivière de la CC2R. Suite à donner : Remise en état ou police de l'eau ?

Congrès des maires du Lot-et-Garonne : 317 maires en Lot-et-Garonne :
121 nouveaux maires (38%) et plus de femmes qu'auparavant : 71 (22%)

ADMR : Réunion le 12/10. Bilan financier et A.G. à préparer (le 23/11).

En 2019 : 2 192 heures d'aide à domicile à CLERMONT.

Les comptes sont équilibrés. 700 000€ de budget. Le conseil d'administration n'est composé que de bénévoles - 26 salariés = 19 ETP. Mme Buscaïl M. a été cooptée membre de l'Admr.

SMEP

La directrice financière est partie le 1^{er} octobre. Elle est remplacée un jour par semaine par Mr Larose (maître d'œuvre à Donzac).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.